



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Restauration de l'église Saint-Primel à Saint-Evarzec

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 29 septembre 2026 à 12:00

Mairie de Saint Evarzec

2 place de la mairie
29170 Saint-Evarzec
Tél : 0298562829

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Restauration de l'église Saint-Primel à Saint-Evarzec
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	6
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Préconisée

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 – Nom et adresse officielle de l’organisme acheteur :	4
1.3 - Mode de passation	4
1.4 - Type et forme de contrat.....	4
1.5 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
3 – Les intervenants	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Economiste	6
3.2 - Contrôle technique	6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
Le délai global d’exécution comprend la période de préparation et le délai d’exécution des travaux. Il est estimé à 8 mois, dont une période de préparation d’une durée de 4 semaines.	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Présentation des variantes	9
6.3 - Visites sur site	9
6.4 – Obligations du titulaire :	9
6.5 - Usage de matériaux de type nouveau	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite de la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
9.2 - Procédures de recours	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet un marché de travaux de restauration de l'église Saint Primel à Saint-Evarzec.

La description des travaux et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1.2 – Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :

Commune de Saint-Evarzec représentée par Monsieur le Maire, Monsieur René ROCUET
2 place de la mairie, 29170 SAINT-EVARZEC

Personne habilitée à représenter le pouvoir adjudicateur pour souscrire le marché : Monsieur le Maire, Monsieur René ROCUET

Comptable assignataire des paiements : Centre des Finances Publiques, à ROSPORDEN

Ordonnateur : Monsieur le Maire, Monsieur René ROCUET

1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.4 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.5 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Gros-œuvre
02	Charpente
03	Couverture
04	Menuiserie
05	Vitraux-serrurerie
06	Campanaire

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

La présente consultation est décomposée en six lots distincts, chaque lot faisant l'objet d'une offre financière propre.

Les lots n° 1, 2 et 3 constituent des lots prioritaires et seront attribués, sous réserve de la recevabilité des offres et de leur classement conformément aux critères définis dans le présent règlement de consultation. L'attribution des lots n° 4, 5 et 6 est conditionnée au montant des offres retenues pour les lots n° 1, 2 et 3 et aux crédits disponibles dans le cadre de la présente consultation.

La non-attribution d'un ou plusieurs lots n° 4 à 6 en raison de l'insuffisance des crédits disponibles ne constitue pas une modification des conditions de mise en concurrence et ne pourra donner lieu à indemnisation des soumissionnaires.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45261100-5	Travaux de charpente
03	45261100-5	Travaux de charpente
04	45421000-4	Travaux de menuiserie
05	44316500-3	Serrurerie
06	44423100-2	Campanaires

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base.

Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour l'ensemble des lots correspondant au CCTP.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 – Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Atelier du Pichery

5 rue Félix Le Dantec

29000 Quimper

3.2 - Economiste

BEC SICARD

8 hameau de Ty Coat
29000 QUIMPER

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE

12 Allée Claude Dervenn
29334 QUIMPER

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

APAVE

12 Allée Claude Dervenn
29334 QUIMPER

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global d'exécution comprend la période de préparation et le délai d'exécution des travaux. Il est estimé à 8 mois, dont une période de préparation d'une durée de 4 semaines.

Ce délai est un délai enveloppe d'exécution des ouvrages pour l'ensemble des corps d'état (lots).

Un ordre de service précisera la date à partir de laquelle démarre la période de préparation.

Les délais d'exécution propres à chacun des lots s'insèrent dans le délai global.

Pour chacun des lots, le titulaire sera tenu de commencer à exécuter les travaux à compter de l'ordre de service prescrivant de les démarrer.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification conformément aux articles R2182-4 et R2182-5 du code de la commande publique, il est conclu jusqu'à l'issue du délai de garantie de parfait achèvement.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et leurs annexes,
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF),
- Le diagnostic amiante et plomb,
- Le diagnostic de l'Eglise,
- Le diagnostic du porche de l'église.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
---	-----

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Qualification Qualibat : Lot 01 Maçonnerie Pierre de taille : 2181 – Restauration maçonnerie du patrimoine. 2182 – Restauration béton du patrimoine. 2183 – Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine. Lot 02 Charpente : 2392 – Restauration de charpente du patrimoine. Lot 03 Couverture : 3193 – Couverture du patrimoine.	

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et leurs annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

Le **mémoire technique explicatif et justificatif** appliqué aux spécifications du marché abordant notamment les points suivants :

- Description du projet, des enjeux patrimoniaux, du diagnostic, des contraintes du site et des objectifs de conservation.
- Méthodologie d'intervention, phasage, protection des ouvrages conservés, gestion des interfaces et dispositions de sécurité proposés par le candidat dans le cadre de son offre.
- Les moyens humains affectés à l'opération, qualifications du personnel d'encadrement et d'exécution, organisation du chantier
- Références récentes sur des opérations de restauration de monuments historiques ou de bâti ancien de nature similaire à l'objet du présent marché.
- Mesures proposées pour la conservation de la matière ancienne, le réemploi des matériaux déposés, la limitation des déchets et leur valorisation.
- Les fiches techniques correspondant aux matériaux proposés par le candidat dans son offre (qualité, spécifications techniques, provenance) ;
- Le planning phasé et détaillé d'intervention proposé par l'entreprise, précisant pour chaque phase, les effectifs mobilisés.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée.

Prendre contact avec Monsieur Stéphane POSTEC, responsable Pôle Bâtiment/Energies, Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) au 06.80.55.77.53.

6.4 – Obligations du titulaire :

Le titulaire est réputé, avant la remise des offres, avoir pris connaissance de tous les documents de la consultation. A défaut de remarques, d'observations, de contestations écrites de sa part, avant la remise des offres, celui-ci est réputé avoir accepté les documents de la consultation dans leur intégralité.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les communications et les échanges d'informations effectués entre les candidats et le pouvoir adjudicateur dans le cadre de la présente consultation (demande de précisions, convocations aux négociations, négociations écrites, etc.) se feront par voie électronique (via la plateforme Mégalis) conformément à l'article R2132-2 du code de la commande publique.

Par conséquent, les candidats devront transmettre une adresse électronique valide et être attentifs aux notifications de la plateforme en cours de procédure.

6.5 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :

..... pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :
..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays Fouesnantais
11 Espace de Kérourgué
CS 31046
29170 FOUESNANT

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique : - Compréhension du projet, des enjeux patrimoniaux, du diagnostic, des contraintes du site et des objectifs de conservation : 15 % - Méthodologie d'intervention, phasage, protection des ouvrages conservés, gestion des interfaces et dispositions de sécurité avec un planning détaillé : 10% - Moyens humains affectés à l'opération, qualifications du personnel d'encadrement et d'exécution, organisation du chantier et références récentes sur des opérations de restauration de monuments historiques ou de bâti ancien similaires à l'objet du présent marché : 5%	30.0 %
3-Valeur environnementale : appréciée notamment au regard des mesures proposées pour la conservation de la matière ancienne, le réemploi des matériaux déposés, la limitation des déchets et leur valorisation Gestion des déchets de chantier : Valorisation des déblais, taux de recyclage des matériaux et traçabilité de la filière d'élimination : 4 %	10.0%

• Impact carbone et logistique : Optimisation des transports de matériaux, utilisation de véhicules à faibles émissions pour les livraisons, et provenance géographique raisonnée des approvisionnements : 3 % • Préservation de la biodiversité : Mesures de limitation des nuisances (poussière, bruit) et protection de la faune/flore sur le site des travaux : 3 %	
--	--

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Modalités d'évaluation des critères :

Le critère n°1 sera évalué sur la base du montant global et forfaitaire en euros TTC figurant à l'acte d'engagement.

La formule de notation pour le critère prix se décline comme suit :

- $(P/P^*) \times 60$
- P : prix le moins élevé parmi les propositions des candidats
- P* : prix proposé par le candidat

Les critères n°2 & 3 seront évalués au regard des éléments demandés dans le mémoire technique fourni par le candidat à l'appui de son offre.

Le candidat veillera à produire un mémoire technique strictement personnalisé pour la présente consultation. Les descriptions générales, standards ou issues de plaquettes commerciales ne sont pas souhaitées.

Le mémoire technique ne doit pas être une simple présentation de l'entreprise. Il doit obligatoirement démontrer la compréhension des contraintes spécifiques du site et proposer une méthodologie d'exécution dédiée.

Pour le critère 3, les entreprises devront proposer des engagements objectivement vérifiables, éventuellement chiffrés lorsque cela est pertinent. Elles devront fournir des justificatifs pertinents et le suivi de ces engagements pendant toute l'exécution du marché.

8.3 - Suite de la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre du candidat sans toutefois en modifier substantiellement la teneur. A l'issue des négociations, les candidats seront invités à remettre une nouvelle offre « après négociations » avant la date et l'heure indiquée par le pouvoir adjudicateur et suivant les mêmes modalités indiquées par le pouvoir adjudicateur.

Il est rappelé aux candidats que les échanges entre les candidats et le pouvoir adjudicateur (négociations écrites, éventuelles convocations aux négociations, etc.) dans le cadre de la présente consultation se feront par voie électronique via la plateforme Mégalis.

Les nouvelles offres après négociations seront analysées selon les mêmes critères que ceux mentionnés ci-dessus à l'article 4.2 du présent règlement de consultation et selon des modalités identiques.

Dans le cas où un candidat admis à la négociation n'y participe pas, son offre initiale sera retenue pour le second classement après négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 rue Contour de la Motte

CS 44416

35000 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes

Hotel de Bizien

3 rue Contour de la Motte

CS 44416

35000 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CC Interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux MP
Immeuble Skyline
22 Mail Pablo Picasso
BP 24209
44042 NANTES CEDEX 1
